

outre, à se voir chargés du fardeau de lourdes dettes, parce qu'ils sont devenus des colons aux termes de la loi du Rétablissement des Soldats, et en vertu des conditions imposées par la commission du rétablissement. A ma connaissance personnelle, et d'après ce que je sais d'un grand nombre de ces hommes, je suis porté à croire qu'ils s'efforcent honnêtement de remplir leurs obligations. Quelques-uns d'entre eux, je dois l'avouer, n'ont pas montré qu'ils étaient aptes à devenir de bons cultivateurs; mais la grande majorité de ces colons, ainsi que j'ai pu le constater, font honnêtement tous leurs efforts, et apprécient pleinement la considération et l'aide dont ils sont l'objet de la part de la commission. Ces colons sont, aussi fort raisonnables dans leurs demandes. Je suis en possession de plusieurs lettres, venant de soldats fixés sur les terres, et je puis dire qu'elles sont fort raisonnables. Ces colons font preuve de loyauté à l'égard de la commission, et ils ne se plaignent aucunement du traitement qu'ils ont reçu. Cependant, ils sentent bien vivement la situation en laquelle ils se trouvent aujourd'hui. Nous ne devons pas oublier que les terres, ainsi que tout le bétail et le matériel acheté pour ces colons, qui ont cru bon de profiter des avantages offerts à cette fin par les prêts de l'Etat, ont été achetés durant une période de prix exceptionnellement élevés, et que ces hommes se voient maintenant forcés de mettre sur le marché, à des prix considérablement réduits, les produits de leur travail et de leur entreprise. Ils n'ont pas d'autre alternative, car ils sont forcés de disposer de tous les produits vendables qu'ils peuvent avoir, afin de pouvoir au moins tenter de faire face à leurs obligations pour le rachat des emprunts contractés vis-à-vis l'Etat. Selon moi, et envisageant la situation à mon point de vue, c'est-à-dire comme étant et ayant toujours été en contact avec les conditions agricoles, surtout celles régnant dans la province d'Ontario, le paiement annuel que ces hommes sont tenus de faire est trop élevé, étant en bien des cas au-dessus de ce qu'ils peuvent réaliser sur les produits qu'ils peuvent vendre, sans se mettre à court de fourrage et de semence pour la récolte suivante. J'espère sincèrement que ces honorables messieurs vont donner à tout cela leur considération la plus attentive et la plus sympathique, et que des mesures seront prises au cours de la présente session pour remédier en grande partie aux conditions sérieuses dont je viens de parler. A ce sujet, on me permettra bien d'émettre l'avis qu'au moins une

prorogation de délai devrait être accordée pour le remboursement des avances faites pour le bétail et le matériel, et que les règlements soient modifiés de manière que le remboursement de ces avances embrasse une période de dix ans ou plus, au lieu de quatre ans, suivant qu'il est présentement stipulé. Je suggérerais aussi que la date du paiement soit reportée du 1er novembre, disons au 1er mars de l'année suivante. Ceux d'entre nous qui connaissent à fond les conditions agricoles savent que le 1er novembre est une date très inopportune pour l'échéance de ces paiements. Il n'est pas nécessaire que j'entre dans plus de détails là-dessus, car il est généralement admis que c'est alors que nous sommes le moins prêts à faire nos paiements, à cause de l'urgence des travaux d'automne. Il peut se faire que tout le grain ne soit pas alors battu, et que notre bétail ne soit pas suffisamment engraisé pour le marché. Je demanderais donc que la date du paiement soit portée du 1er novembre au 1er mars. En outre, je demanderais qu'une enquête immédiate et complète soit faite sur l'administration de la loi de l'Etablissement des Soldats, dans les conditions actuelles. A ce propos, je vais vous lire partie d'une lettre que j'ai reçue aujourd'hui même d'un de ces soldats devenus colons :

Depuis que je vous ai écrit, j'ai appris que plusieurs colons qui ont fait des paiements partiels, au mois de novembre, se trouvent pour ainsi dire sans fourrage pour leur bétail, et qu'ils n'ont pas non plus de grains de semence et n'ont pas les moyens de s'en procurer.

Ayant pu avoir quelque secours sur les lieux, je ne me trouve pas tout à fait dans les mêmes difficultés, mais j'ai parlé de la chose à plusieurs de mes voisins, et ils m'ont dit qu'aussitôt que je serais assuré d'avoir de bonnes chances de pouvoir persévérer, et que le montant des paiements serait révisé de façon à me donner une bonne chance d'y faire face, que je pourrais avoir quelques sacs de semence, mais ils voulaient être sûrs que j'en aurais le bénéfice, et que cela ne serait pas saisi pour combler le déficit provenant de la cherté de toutes choses au moment de l'achat.

Je suis convaincu qu'à moins qu'on n'agisse d'ici deux semaines, alors que l'on commencera à ensemençer le sol, plusieurs colons des environs vont avertir le C.E.S. que le revenu qu'ils retirent de leurs vaches et de leurs poules, après l'achat de nourriture supplémentaire, ne leur permet pas de soutenir leurs familles, ce qui les a déridés à abandonner leur terre et à travailler ailleurs. La majorité semble avoir l'intention de se rendre à la ville ou de travailler pour des entrepreneurs en bâtiment. Ils s'attendent à perdre tout ce qu'ils ont payé, et à se trouver encore en déficits considérables. Je pense que l'annonce prochaine que ceux qui se trouvent dans cette situation peuvent vendre une partie du bétail sur pied qu'ils ont présentement, pour acheter de la nourriture destinée aux bestiaux qui leur restent ainsi que des